



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **30 juin 2020 à 9 h** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Stéphanie Dionne se joint à la séance à 9 h 30.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux (aucun)

- 4 Finances

- 5 Administration générale
- 5.1 Octroi d'un mandat pour le plan d'aménagement de la Place Saint-Donat - phase 2

- 6 Urbanisme et Environnement
- 6.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 842, chemin Ouareau Nord (agrandissement résidentiel)
- 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les lots 6 357 201 et 6 357 202, chemin du Mont-Jasper (nouvelle construction)
- 6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 564, rue Principale (remplacement d'un revêtement extérieur)
- 6.4 Demande de projet intégré d'habitation lot 6 363 279, chemin Au-Cap-Blomidon (modification du plan d'aménagement phase 3 – Projet Cité Nature)

- 7 Loisirs, Vie communautaire et Communications

- 8 Travaux publics et Parcs
- 8.1 Prolongation des postes temporaires aux parcs et bâtiments
- 8.2 Affectation du surplus budgétaire à la réparation de l'ascenseur de l'hôtel de ville (bris majeur)

- 9 Sécurité incendie et sécurité civile
- 9.1 Remplacement d'un employé au poste de lavage

- 10 Divers
- 11 Période d'information
- 12 Période de questions
- 13 Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Compte tenu de la présence de tous les membres du conseil municipal, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance à 9 h 12.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

20-0630-254 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé en :

Reportant le point 5.1 Octroi d'un mandat pour le plan d'aménagement de la Place Saint-Donat - phase 2

Reportant le point 6.1 Demande d'implantation et d'intégration architecturale pour le 842, chemin Ouareau Nord (agrandissement résidentiel)

Ajoutant le point 8.2 Affectation du surplus budgétaire à la réparation de l'ascenseur de l'hôtel de ville (bris majeur)

3. Adoption des procès-verbaux (aucun)

4. Finances

5. Administration générale

5.1 Octroi d'un mandat pour le plan d'aménagement de la Place Saint-Donat - phase 2

Ce point est reporté.

6. Urbanisme et Environnement

6.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 842, chemin Ouareau Nord (agrandissement résidentiel)

Ce point est reporté.

6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les lots 6 357 201 et 6 357 202, chemin du Mont-Jasper (nouvelle construction)

20-0630-255 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-0055, présentée 9311-2936 Québec inc. pour sa propriété sise au chemin du Mont-Jasper, étant constituée des lots 6 357 201 et 6 357 202, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4925-14-7969, et visant un bâtiment principal ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone VR-12, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour secteur en pente et montagneux en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que, plus précisément, il s'agit de permettre la construction d'une habitation unifamiliale ;

Matériaux :

- Revêtement mural en planches de cèdre de l'Est :
 - Cie : Sidex
 - Fini : effet grisonnant
 - Installation verticale
- Revêtement de toiture :
 - Cie : Mac Metal
 - Matériau : Métallique
 - Modèle : MS1
 - Couleur : Gris métallique



- Portes et fenêtres :
 - Couleur : Anodisé clair

- Linteaux, soffites toiture basse et structure apparente :
 - Matériau : B.C.Fir
 - Couleur : fini naturel

- Soffites toiture haute :
 - Matériau : Panneaux de béton léger peints
 - Couleur : effet grisonnant

- Colonnes :
 - Matériau : Acier galvanisé

- Éclairage :
 - À déterminer, mais éclairage sobre

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu le dépôt des plans de construction, préparés par Paul Bernier, en date du 26 mai 2020, et portant le numéro 19-101 de ses dossiers ;

Attendu le dépôt du plan projet d'implantation préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, en date du 25 mai 2020, et portant le numéro 5961 de ses minutes ;

Attendu le dépôt du plan de déboisement préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, en date du 25 mai 2020 ;

Attendu que l'éclairage devra être validé afin de s'assurer du respect des critères ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 25 juin 2020 par la résolution numéro 20-06-072 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 564, rue Principale (remplacement d'un revêtement extérieur)

20-0630-256

Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-0039, présentée par Louis Jeannotte, représentant de 9022-5483 Québec inc., pour sa propriété située au 564, rue Principale, étant constituée du lot 6 323 790, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4930-49-0194, visant un bâtiment principal existant ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone UR-C3, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur villageois de transition en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que, plus précisément, il s'agit du remplacement du revêtement extérieur de l'extension en cours latérale d'une habitation de type unifamiliale avec commerce comme usage additionnel :

Matériaux :

- Revêtement mural :
 - Matériau : Fibre de bois pressé
 - Cie : Canoxel
 - Couleur : Blanc

Attendu les échantillons, plans et photographies proposés par le requérant ;

Attendu que le remplacement du revêtement de l'extension, actuellement en fausse pierre, a pour but de l'agencer au revêtement du reste du bâtiment ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 25 juin 2020 par la résolution numéro 20-06-073 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.4 Demande de projet intégré d'habitation lot 6 363 279, chemin Au-Cap-Blomidon (modification du plan d'aménagement phase 3 – Projet Cité Nature)

20-0630-257

Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-0056, présentée par Cité Nature Saint-Donat inc., pour l'immeuble situé sur le chemin Au-Cap-Blomidon, étant constitué du lot 6 363 279, identifié au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4829-48-1667, zone RT-20 ;

Attendu que l'étude d'un projet intégré, en plus d'être conforme aux normes des règlements de zonage et de lotissement, doit être soumise au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation et au conseil municipal pour approbation, conformément à l'article 4.10.1 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925* ;

Attendu la résolution numéro 17-07-289 du conseil municipal à l'effet d'autoriser, avec conditions, ce projet intégré, dont le nom de projet Espace 229 a été modifié pour Cité Nature ;

Attendu la résolution numéro 20-0414-143 du conseil municipal à l'effet d'accepter des modifications au plan d'aménagement du projet intégré d'habitation du projet Cité Nature pour les phases 2 et 3 ;

Attendu le dépôt du plan d'aménagement phase 3, version 44, préparée par Groupe Evex et datée du 29 mai 2020 ;

Attendu qu'afin de permettre l'implantation des installations sanitaires, la phase 3 comportera la création de 16 lots au lieu des 22 lots au projet initial autorisé par le conseil municipal ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 25 juin 2020 par sa résolution numéro 20-006-069 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les modifications au plan d'aménagement du projet intégré d'habitation du projet Cité Nature pour la phase 3, tel que décrit au préambule de la présente résolution.



7. Loisirs, Vie communautaire et Communications

8. Travaux publics et Parcs

8.1 Prolongation des postes temporaires aux parcs et bâtiments

20-0630-258 Attendu l'absence de plusieurs préposés aux parcs et bâtiments ainsi que le besoin de ressources supplémentaires pour assurer l'entretien des divers sentiers municipaux;

Attendu la nécessité du Services des Travaux publics et des parcs de prolonger la période d'embauche d'employés à statut temporaire afin d'avoir les effectifs nécessaires;

Attendu la recommandation du directeur du Service des Travaux publics et des Parcs en date du 26 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de prolonger l'embauche de de MM. Michel Grenier et Hugo Ménard à titre de préposé aux parcs et bâtiments temporaire, sur appel au Service des travaux publics et des parcs pour une durée d'environ 16 semaines, jusqu'à la fin octobre 2020.

8.2 Affectation du surplus budgétaire à la réparation de l'ascenseur de l'hôtel de ville (bris majeur)

20-0630-259 Attendu qu'au cours de la dernière inspection de l'ascenseur, le mécanicien a signalé qu'une quantité importante d'eau s'était récemment accumulée dans la cuvette de celle-ci;

Attendu qu'à cet effet il sera nécessaire de remplacer des joints, des câbles, des poulies, l'huile hydraulique et de vérifier le fonctionnement de tous les dispositifs avant de remettre l'ascenseur en service;

Attendu que nous avons déjà un contrat d'entretien avec la compagnie ayant constaté le dégât et qu'elle a pu se charger de nous produire une soumission;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 30 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de réparation à la compagnie Schindler Ascenseur Corporation pour un montant de 12 600 \$ excluant toutes taxes et que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au surplus budgétaire non affecté. Il est également résolu que le directeur général, Matthieu Renaud soit, par la présente, autorisé à signer l'offre de service.

9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Remplacement d'un employé au poste de lavage

20-0630-260 Attendu le départ d'un patrouilleur au poste de lavage;

Attendu qu'un remplacement s'impose par l'embauche d'une nouvelle ressource;

Attendu la recommandation du directeur du Service sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 25 juin 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher la personne suivante pour la période estivale 2020 :

Nom	Titre	Salaire horaire
Alberto Vasilescu	Responsable	20,00 \$

1. de nommer le patrouilleur à titre d'officier municipal;
2. d'autoriser le patrouilleur à délivrer des permis d'accès au lac au nom de la Municipalité de Saint-Donat en vertu des règlements suivants :
 - *Règlement numéro 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes;*
 - *Règlement 19-1051 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité;*
3. que cela n'engage en rien la Municipalité à procéder à une telle réembauche en 2021.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire numéro 02-210-02-141.

10. Divers

11. Période d'information

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

20-0630-261 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 9 h 31.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier